

Objet : Débat public sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'arc languedocien

Question 1 : Le débat public sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'arc languedocien doit permettre de faire émerger une idée centrale que l'on peut ainsi résumer : il ne s'agit pas de prendre des mesures destinées à permettre à l'espace régional languedocien et roussillonnais de jouer exclusivement un rôle de corridor, permettant une meilleure circulation des biens et des personnes, en direction, ou en provenance, de la péninsule ibérique (et au-delà). Il s'agit de prendre en compte, dans cet espace stratégique, les enjeux **globaux** d'aménagement et de développement durable du territoire, et d'intégrer dans la problématique les composantes transit et desserte du réseau des villes traversées ou tangentes.

S'agissant plus particulièrement des divers modes de transports, on rappellera ici quelques éléments de la communication (ci-jointe) adoptée le 20 juillet 2005 par le Conseil Economique et Social régional. Ce texte, au-delà de ces considérations générales, met l'accent sur divers éléments spécifiques, qu'il s'agisse de l'hypothèse d'un projet RN88 à 2X2 voies, ou de l'indispensable réalisation de la LGV Nîmes – Montpellier – Perpignan.

Question 2 : Le dossier d'information doit, notamment, non seulement insérer la problématique dans un ensemble liaisons européennes / liaisons régionales, impact sur les déplacements locaux, mais mettre en exergue des questions telles : pourquoi une ligne mixte ferroviaire fret voyageurs Nîmes – Montpellier – Perpignan ? Quelles conséquences pour l'économie régionale ? En fait, doivent y figurer toutes les informations touchant à l'aménagement d'un territoire, y compris les conséquences sur les déplacements au quotidien.

Le volet impact et insertion dans l'environnement au sens large, incluant les compensations au niveau des risques, doit également être très présent dans le dossier qui doit amplifier les efforts de vulgarisation permettant à chacun d'appréhender tous les problèmes techniques (mixité fret voyageurs, tracés, occupation des territoires traversés, ...), et financiers posés.

Question 3 : Concernant les outils d'information du public, la presse écrite et télévisée nationale et régionale est sans nul doute un vecteur important dont la participation est indispensable. Il n'est cependant pas le seul. Un forum ouvert sur Internet - à partir d'un site www ou d'un blog consacré à la présentation du document soumis au débat public - pourrait par exemple se révéler utile pour une participation du plus grand nombre au débat.

Des réunions publiques avec projections et débats (il ne faut pas craindre l'affrontement dont on tire généralement les meilleurs enseignements sur les angoisses réelles) doivent également être organisées.

Des plaquettes simples mais précises rédigées dans un langage courant non ésotérique devraient pouvoir être très largement diffusées (administrations, mairies, écoles, commerces).

Participation aux débats initiés dans les « clubs » de réflexion des socioprofessionnels.

Question 4 : Le CES LR est disposé, pour ce qui le concerne, à transmettre à ses 89 membres le document que la Commission particulière du débat sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien entend diffuser.

Question 5 : Lieux de réunion : toutes villes et bourgs situés le long de la future LGV (salles municipales.

Pas de grand-messes dans les seules villes phares.

Horaires : d'expérience le soir vers 18/19 heures.

Question 6 : Power point avec mode d'emploi. Avoir un stock de plaquettes à disposition.

Question 7 : Tout faire pour que **tous**, et pas seulement les initiés, comprennent les enjeux à long terme, mais aussi **très immédiats sur leur cadre de vie**.

Eviter les longs discours sur le durable, l'effet de serre, etc... qui ne mobilisent pas les foules ! Ces objectifs sont, bien entendu, sous jacents, mais c'est très certainement l'impact sur la vie quotidienne de chacun, à court et moyen terme, qui prédomine. Le souci des résidents languedociens et roussillonnais est bien, dans le contexte du coût du foncier, de trouver des points de chute de leur habitat en liaison avec leur lieu de travail. Le déplacement généré par la relation habitat / travail est un des problèmes posés par les nouveaux arrivants. La réponse ne se situe pas au niveau du tout auto qui génère à outrance structures viaires supplémentaires et « plombe » le budget des familles, mais bien dans l'organisation de transports collectifs.

En ce sens, la réalisation de la LGV libèrera les sillons nécessaires à l'organisation rationnelle des TER.